

TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RÉSEAU CABUS

GUIDE D'AIDE A L'INSCRIPTION EN LIGNE

SOMMAIRE

- 1 - Saisie d'une demande d'inscription en ligne
- 2 - Suivi de l'avancement du dossier
- 3 - Modification de votre dossier
- 4 - Affectation de votre enfant sur les lignes du réseau Cabus et achat du titre de transport
- 5 - Enfants scolarisés à l'école élémentaire ou maternelle



Les dossiers de transport scolaire sur le réseau CABUS seront dématérialisés
à compter de l'année scolaire 2019/2020 sur le site

<https://cabus-scolaires.fr>

Qui est concerné ?

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) gère le dossier de transport des élèves qui sont domiciliés et scolarisés dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit des communes suivantes : Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hundling, Ippling, Kalhausen, Lixing-les-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Rémelfing, Rouhling, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Witting, Woelfling, Woustviller et Zetting.

Nouveauté : les familles des élèves domiciliés et scolarisés à Sarreguemines devront également créer un dossier de transport scolaire sur le site <https://cabus-scolaires.fr>.

Exception : pour l'année scolaire 2019/2020, le transport des élèves domiciliés ou scolarisés dans les communes suivantes n'est pas encore géré par la Communauté d'Agglomération : Hazembourg, Hilsprich, Holving, Kappelking, Kirviller, le Val-de-Guéblange, Nelling, Putteltange-aux-Lacs, Rémering-les-Putteltange, Richeling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe. C'est la Région Grand Est qui s'en charge (pour plus d'infos : www.fluo.eu/57).

Le transport scolaire des élèves domiciliés hors CASC et scolarisés dans la CASC ou domiciliés dans la CASC et scolarisés hors CASC est géré par la Région Grand Est (www.fluo.eu/57).

Si ces élèves ont besoin d'emprunter une ligne ou un circuit du réseau Cabus en correspondance avec leur trajet principal : **contacter directement le service transport** : ☎ : 03 87 28 48 89.

Ne pas s'inscrire en ligne sur le site cabus-scolaires. Le trajet principal de ces élèves est géré par la Région Grand Est. Plus d'infos sur www.fluo.eu/57.

1 - Saisie d'une demande d'inscription en ligne

----> Votre enfant avait une carte de transport du réseau Cabus en 2018/2019

A compter de juin 2019, vous pouvez créer un espace personnel afin d'enregistrer le dossier de transport scolaire de votre enfant, en vous rendant sur le site <https://cabus-scolaires.fr>. N'oubliez pas de valider votre dossier.

----> Votre enfant n'avait pas de carte de transport du réseau Cabus en 2018/2019

A compter de juin 2019, vous pouvez créer un espace personnel afin d'enregistrer le dossier de transport scolaire de votre enfant, en vous rendant sur le site <https://cabus-scolaires.fr>. N'oubliez pas de valider votre dossier.

----> Garde alternée

Dans le cas d'une garde alternée nécessitant un transport scolaire depuis le domicile de chacun des parents, la procédure d'inscription en ligne reste identique à celle indiquée ci-dessus.

Cependant, chacun des parents doit compléter, via l'onglet « **garde alternée** » un dossier de transport, avec le même identifiant de connexion mais avec un mot de passe différent.

Si l'un des deux transports scolaires ne relève pas de la gestion de la CASC (voir paragraphe « Qui est concerné ? »), vous êtes invités à prendre contact avec le service Transports de la CASC en téléphonant au 03 87 28 48 89 ou via l'onglet « **contact** » sur le site <https://cabus-scolaires.fr>.

2 - Suivi de l'avancement du dossier

Une fois saisi, votre dossier de transport est envoyé automatiquement à l'établissement scolaire pour validation puis au service Transports de la CASC chargé de l'instruction.

Si votre dossier est incomplet, vous recevrez un mail ou un sms vous demandant de le compléter.

Tout au long de ce processus, vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier grâce à votre espace personnel sur le site <https://cabus-scolaires.fr>, en cliquant sur le lien « suivi en ligne ».

3 - Modification de votre dossier

Vous pouvez encore modifier votre dossier après validation. Mais pour des modifications après validation par l'établissement scolaire, veuillez contacter le service Transports de la Communauté d'Agglomération : ☎ : 03 87 28 48 89 ou courriel : cabus-scolaires@agglo-sarreguemines.fr;

4 - Affectation de votre enfant sur les lignes du réseau Cabus et achat du titre de transport

Le tableau des lignes et circuits sur lesquels sont affectés vos enfants est disponible en cliquant sur le lien « **Tableau d'affectation des lignes** ». (le service Transports a la possibilité de modifier votre choix en fonction de ses propres règles d'affectation).

Les horaires des lignes et circuits sont disponibles en cliquant sur le lien « **Plan et horaires du réseau cabus** ».

La vente des titres de transport en ligne sur le site <https://cabus-scolaires.fr> n'est pas possible pour l'instant mais le sera à terme. C'est pourquoi, il est demandé à tous, y compris pour les élèves de Sarreguemines, de se familiariser dès à présent à la procédure d'inscription en ligne. Les titres de transport et conditions tarifaires sont disponibles en cliquant sur le lien « **Conditions tarifaires** ».

----> Pour les élèves domiciliés et scolarisés à Sarreguemines

Mise à part l'inscription en ligne, rien ne change pour leur transport scolaire. Ils ne seront pas affectés sur une ligne et pourront voyager sur l'ensemble du réseau avec leur pass jeune libre circulation. La vente des titres semestriels a lieu au service Transports de la CASC aux périodes et horaires qui seront indiqués sur le site <https://cabus-scolaires.fr> (ou via d'autres moyens d'information).

----> Pour les élèves domiciliés dans une commune suburbaine de la CASC et scolarisés dans la CASC (ou les élèves de Sarreguemines scolarisés dans une commune suburbaine de la CASC)

Une information comportant l'affectation de l'élève, le titre de transport choisi et son coût, le lieu d'achat du titre, sera communiquée aux familles par un mail ou un sms (qui remplace le volet jaune de prise en charge).

***Si l'élève est affecté sur un circuit spécial :**

la carte est à retirer au service Transports de la CASC, 99 rue du Maréchal Foch, à Sarreguemines.

***Si l'élève est affecté sur une ligne régulière :**

- si la famille choisit le pass scolaire semestriel 1 Aller-Retour, la carte est à retirer chez le transporteur indiqué dans le mail ou sms que recevra la famille

- si la famille choisit le pass jeune semestriel libre circulation, la carte est à retirer au service Transports de la CASC.

***Si l'élève est affecté sur une ligne SNCF (voir le lien vers le tableau des affectations de lignes) :**

la carte est à retirer à la gare SNCF.

5 - Enfants scolarisés à l'école élémentaire ou maternelle

La procédure d'inscription en ligne est identique à celle décrite précédemment.

----> Si l'élève est affecté sur un circuit scolaire dédié à l'école de rattachement ou au regroupement pédagogique intercommunal :

Pour les enfants de l'école maternelle, les familles doivent compléter obligatoirement le formulaire des personnes habilitées à déposer et récupérer les enfants aux arrêts de bus.

Cette démarche est aussi recommandée pour les plus jeunes enfants de l'école élémentaire (CP et CE1).

Les élèves de l'école élémentaire ou maternelle utilisant un circuit spécial dédié au groupe scolaire de rattachement bénéficient de la gratuité du transport.

A compter de la rentrée 2019/2020, la CASC n'établira plus de titre de transport pour ces élèves. Néanmoins, un listing établi par le service Transports sera adressé à l'école et au transporteur concernés. Ce document, valant titre de transport, comportera l'identité de chaque enfant, la commune de montée dans l'autocar, l'école fréquentée et le numéro du circuit scolaire.

----> Si l'élève utilise une autre ligne : le titre de transport est payant :

*Si l'élève est affecté sur un circuit spécial :

la carte est à retirer au service Transports de la CASC, 99 rue du Maréchal Foch, à Sarreguemines.

*Si l'élève est affecté sur une ligne régulière :

- si la famille choisit le pass scolaire semestriel 1 Aller-Retour, la carte est à retirer chez le transporteur indiqué dans le mail ou sms que recevra la famille.

- si la famille choisit le pass jeune semestriel libre circulation, la carte est à retirer au service Transports de la CASC.

*Si l'élève est affecté sur une ligne SNCF (voir le lien vers le tableau des affectations de lignes) :

la carte est à retirer à la gare SNCF.

Pour toute information complémentaire relative au dossier de transport scolaire et à l'inscription en ligne, vous pouvez : consulter le site <https://cabus-scolaires.fr> ou contacter le service Transports de la Communauté d'Agglomération au 03 87 28 48 89.